

LA NOTE DE CONJONCTURE DE LA DREETS PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

N°8

3^e TRIMESTRE
2022

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Résistance de l'emploi et du chômage

Au 3^e trimestre 2022, le PIB français ralentit (+0,2 %, après +0,5 % au 2^e trimestre), dans un contexte de généralisation de l'inflation et de craintes sur les approvisionnements en énergie. En dépit de ces difficultés, les créations d'emplois salariés se poursuivent sur des rythmes relativement dynamiques au niveau national comme en Provence-Alpes-Côte d'Azur, même s'ils sont bien moins rapides que ceux enregistrés en 2021. Dans la région, la croissance de l'emploi salarié décélère, pénalisée par la chute de l'emploi public, et s'établit à +0,3 %, après +0,5 %. Les effectifs se contractent dans le tertiaire non marchand, mais s'accroissent à nouveau dans l'industrie et la construction. Dans le tertiaire marchand, les créations, toujours nombreuses, s'essouffent un peu. Les embauches en CDI se modèrent et le nombre de bénéficiaires de contrat aidé continue de reculer.

Le taux de chômage se stabilise à un niveau historiquement bas (8,2 %), le dynamisme de l'emploi étant compensé par la hausse de la population active, liée en partie à celle du nombre d'apprentis. Dans le même temps, le nombre de demandeurs d'emploi sans activité et en activité réduite repart légèrement à la hausse, particulièrement chez les jeunes et les inscrits depuis moins d'un an.

Sur le front social, la baisse du nombre de foyers bénéficiaires du RSA et d'allocataires de l'ASS se poursuit en rythme annuel. A l'inverse, la hausse se prolonge chez les foyers bénéficiaires de la prime d'activité.

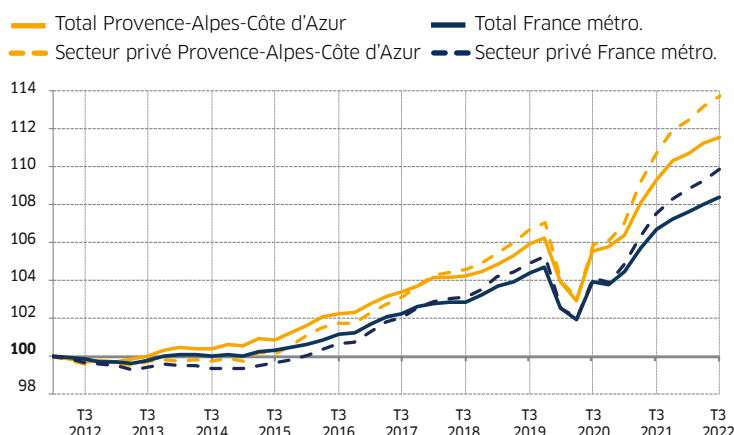
■ Nouvelle hausse de l'emploi salarié, à un rythme ralenti

Au 3^e trimestre 2022, la croissance de l'emploi salarié se modère en **Provence-Alpes-Côte d'Azur** (+0,3 %, soit +5 000 salariés, après +0,5 %), freinée par le secteur public qui se contracte (-0,5 %, après une stabilité) > ①. Dans le même temps, le secteur privé continue de progresser, à des rythmes proches de ceux des deux premiers trimestres de l'année (+0,5 %, après +0,6 %). Après un premier semestre en repli, l'intérim repart à la hausse et contribue à hauteur d'un quart à la croissance de l'emploi (+2,3 %, soit +1 300 salariés, après -1,9 %) > ②. Ainsi, fin septembre 2022, la région compte 1 992 600 salariés : c'est 2,0 % de plus qu'il y a un an (soit +39 700 emplois) et 4,9 % au-dessus du niveau d'avant la crise sanitaire, fin 2019 (soit +93 700).

En **France métropolitaine**, l'emploi salarié progresse légèrement plus vite qu'au niveau régional au 3^e trimestre 2022 (+0,4 %, après +0,3 %), soutenu par l'emploi privé (+0,6 %, après +0,4 %), tandis que les effectifs reculent dans le secteur public (-0,3 %, après une stabilité). L'intérim rebondit également après deux trimestres de baisse (+1,9 %, après -2,3 %). Au total, l'emploi salarié national progresse de 1,6 % sur un an et se situe 3,5 % au-dessus de son niveau de fin 2019.

Au sein des **départements** de la région, les évolutions sont contrastées. La croissance de l'emploi salarié accélère

① Évolution de l'emploi salarié (données CVS, base 100 au 1^{er} trimestre 2012)



Note : données provisoires

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acof-Urssaf, Dares, Insee

dans les Alpes-de-Haute-Provence (+0,3 %, après +0,1 %) et progresse au même rythme qu'au trimestre précédent dans le Var (+0,3 %) et les Bouches-du-Rhône (+0,5 %). Dans les Alpes-Maritimes, elle se stabilise après avoir fortement augmenté mi-2022 (+1,0 %). A l'inverse, elle se replie dans les Hautes-Alpes (-0,2 %, comme au 2^e trimestre) et le Vaucluse (-0,2 %, après +0,1 %). Tous les départements se situent néanmoins bien au-dessus de leur niveau d'avant-crise : de +2,4 % dans les Hautes-Alpes à +5,8 % dans les Bouches-du-Rhône.

Rebond dans l'industrie et la construction

Depuis début 2021, la croissance de l'emploi salarié (intérim compris) dans le **tertiaire marchand** est très soutenue dans la région. Au 3^e trimestre 2022, elle s'atténue néanmoins, passant de +1,0 % à +0,6 % (soit +5 800 salariés) > ③. Le ralentissement concerne surtout les sous-secteurs qui étaient particulièrement dynamiques au cours des trimestres précédents : l'*hébergement-restauration* (+0,6 %, après +3,2 %), l'*information-communication* (+0,8 %, après +2,7 %) et les *services aux ménages* (+0,7 %, après +1,6 %). La décélération est moins marquée dans les *services aux entreprises* (+0,5 %, après +0,8 %). A l'inverse, la croissance accélère dans les sous-secteurs qui étaient plus à la peine : le *commerce* (+0,4 %, après +0,2 %), les *transports et entreposage* (+0,8 %, après une stabilité) et les *activités financières et d'assurance* (+0,8 %, après +0,5 %). Elle redevient positive dans les *activités immobilières* (+0,4 %, après -0,7 %). Au total, le tertiaire marchand s'élève de 3,5 % sur un an et continue de s'éloigner de son niveau d'avant-crise (+6,8 % par rapport à fin 2019).

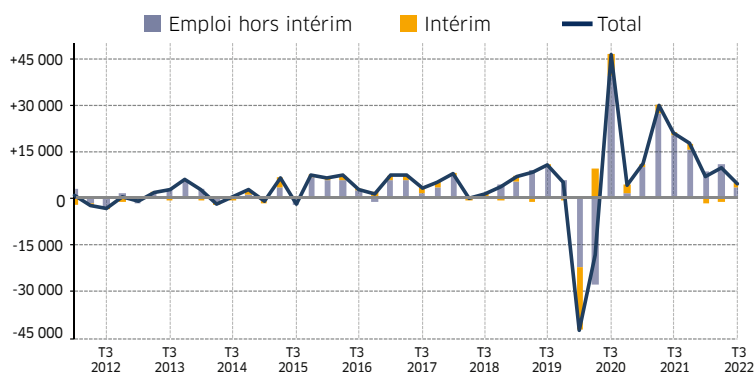
Pour la première fois en deux ans, les effectifs (intérim compris) reculent dans le **tertiaire non marchand** : -0,3 % (soit -2 000 salariés), après deux trimestres de quasi-stabilité. Sur un an, ils progressent ainsi de 0,2 %, mais se situent 2,3 % au-dessus de leur niveau d'avant-crise.

Dans l'**industrie**, les effectifs (intérim compris) rebondissent : +0,7 % (soit +1 300 salariés), après deux trimestres de stabilité. A l'exception de l'*industrie agro-alimentaire* (-0,4 %, après +0,4 %), tous les sous-secteurs créent des emplois. Le rythme est si vif dans la *fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines* (+2,2 %, après une stabilité) que le sous-secteur passe pour la première fois au-dessus de son niveau d'avant-crise sanitaire. La croissance est également très soutenue dans le *raffinage, industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution* (+1,5 %, après -0,3 %) et la *fabrication de matériels de transport* (+1,5 %, après +0,8 %). L'industrie progresse ainsi de 1,9 % sur un an et dépasse de 4,3 % son niveau de fin 2019.

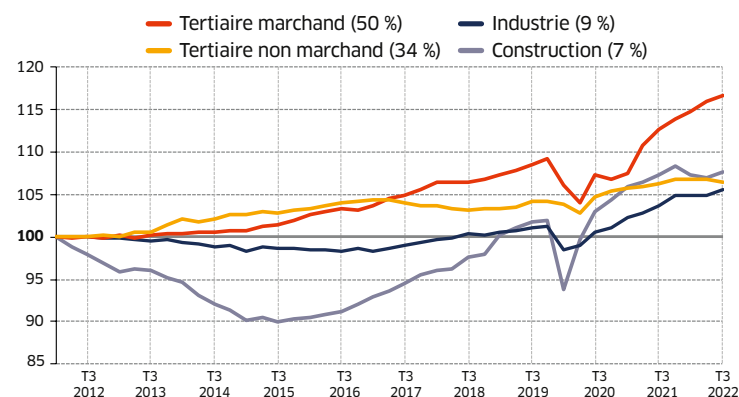
Enfin dans la **construction**, les effectifs (intérim compris) repartent à la hausse après deux trimestres de recul : +0,5 % (soit +680 salariés), après -0,3 % mi-2022 et -0,9 % en début d'année. Cette croissance s'explique uniquement par les créations d'emplois intérimaires (+7,5 %, soit +940 salariés), alors que l'emploi hors intérim se contracte (-0,2 %, soit -250) > ④. Le taux de recours à l'intérim progresse ainsi de 0,7 point et s'élève à 10,3 % dans ce secteur. Au final, si l'emploi salarié progresse faiblement dans la construction sur un an (+0,3 %), il demeure très au-dessus de son niveau d'avant-crise (+5,5 %).

En **France métropolitaine**, l'emploi salarié (intérim compris) progresse vivement au 3^e trimestre 2022 (+0,7 %) dans le tertiaire marchand (comme depuis le début de l'année) et l'industrie (après +0,1 %). Les effectifs repartent à la hausse dans la construction (+0,4 %, après -0,3 %) et se contractent dans le tertiaire non marchand (-0,2 %, après +0,1 %).

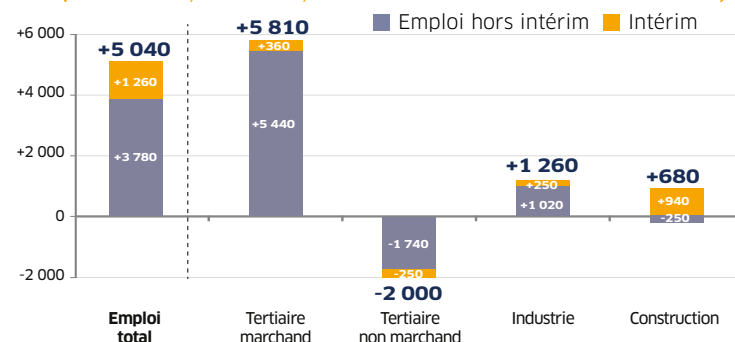
② Contribution de l'emploi hors intérim et de l'intérim à l'évolution trimestrielle de l'emploi salarié, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données CVS, en nombre)



③ Évolution de l'emploi salarié, y compris intérim, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données CVS, base 100 au 1^{er} trimestre 2012)



④ Évolution par secteur d'activité * de la contribution de l'emploi hors intérim et de l'intérim à l'emploi salarié, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données CVS, en nombre, entre la fin du T2 2022 et la fin du T3 2022)



Emploi salarié par secteur d'activité, à la fin du 3^e trimestre 2022 (données CVS)

	Emploi y compris intérim	Emploi hors intérim	Intérim	Taux de recours à l'intérim** (en %)
Tertiaire marchand	991 700	966 400	25 300	2,6
Tertiaire non marchand	667 800	664 400	3 400	0,5
Industrie	177 400	164 500	12 900	7,3
Construction	131 500	118 000	13 500	10,3
Agriculture, sylviculture et pêche	24 200	23 900	300	1,4
Total Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 992 600	1 937 200	55 500	2,8
Total France métro.	26 135 300	25 337 900	797 400	3,1

* L'addition des quatre sous-secteurs d'activité ne correspond pas au total de l'emploi salarié, car le secteur Agriculture, sylviculture et pêche qui représente 1 % de l'emploi salarié en Provence-Alpes-Côte d'Azur n'est pas représenté.

** Part des effectifs intérimaires du secteur dans l'effectif total du secteur (y compris intérim)

Note : données arrondies, provisoires

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoess-Urssaf, Dares, Insee

Les embauches décélèrent

En **Provence-Alpes-Côte d'Azur**, avec 227 300 embauches en CDI et en CDD de plus d'un mois, le nombre de DPAE augmente pour le 2^e trimestre consécutif, mais sur un rythme ralenti : +2,0 % par rapport au 2^e trimestre 2022 (soit +4 600 embauches), après +5,1 % > ⑤. Si la croissance du nombre de CDI ne se dément pas depuis près de deux ans, elle se modère nettement ce trimestre (+0,5 %, après +4,6 %). La progression des embauches est ainsi principalement portée par les CDD de plus d'un mois (+3,5 %, après +5,5 %). Sur un an, le rythme global de hausse est divisé par trois : +4,7 % (soit +10 200 DPAE), après +13,9 %. Par rapport à fin 2019, les déclarations d'embauches s'accroissent de 18,6 % (soit 35 700 recrutements de plus qu'avant la crise sanitaire).

En **France métropolitaine**, avec 2 472 000 embauches, les DPAE progressent au 3^e trimestre 2022 au même rythme qu'au niveau régional et qu'au trimestre précédent (+1,8 %, après +1,7 %). Toutefois, à l'inverse du 2^e trimestre, la hausse est soutenue par les CDD de plus d'un mois (+2,8 %, après +0,8 %), les CDI augmentant légèrement (+0,8 %, après +2,7 %). Sur un an, la croissance des embauches est un peu plus rapide qu'en région (+5,7 %, après +13,2 %). Les recrutements restent largement supérieurs à leur niveau d'avant-crise (+16,1 %, soit 342 600 DPAE supplémentaires).

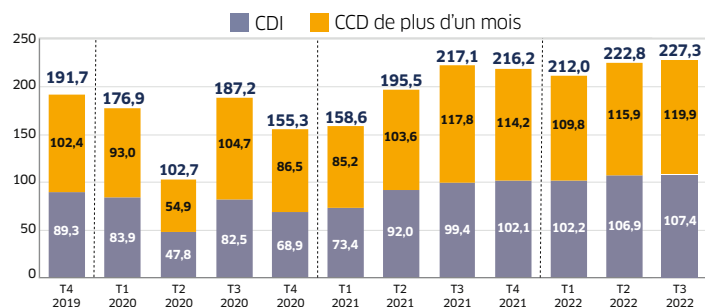
Les contrats aidés poursuivent leur recul

Au 3^e trimestre 2022, 4 600 contrats aidés sont signés ou reconduits en **Provence-Alpes-Côte d'Azur** > ⑥. C'est 16 % de moins qu'au trimestre précédent (-900 entrées), après une baisse de 27 % en milieu d'année. Un tel niveau d'entrées n'avait pas été enregistré depuis le 2^e trimestre 2020, au plus fort de la crise sanitaire. Tous les types de contrats sont concernés par ce repli : si le recul s'atténue pour les PEC (-190, après -1 200) et les CUI-CIE (-390, après -780), il s'intensifie pour les CDDI (-330, après -90). En rythme annuel, le recours aux contrats aidés diminue aussi de façon marquée (-33 %, soit -2 200 entrées, après -10 %), surtout pour les PEC et CUI-CIE.

Fin septembre 2022, le nombre de bénéficiaires de contrat aidé s'établit ainsi à 11 700 dans la région > ⑦. Ce stock, qui ne cessait d'augmenter depuis mi-2020 pour faire face à la crise sanitaire, baisse pour le deuxième trimestre consécutif (-18 %, soit -2 500 bénéficiaires, après -5 %) > ⑧. En outre, pour la première fois depuis fin 2020, il recule également en rythme annuel (-10 %, soit -1 300 bénéficiaires, après +14 %). Cette diminution concerne uniquement le secteur non marchand (-1 300, après +410), tandis que le secteur marchand se stabilise (-10, après +1 400). Ainsi, le secteur non marchand concentre 73 % des bénéficiaires de la région, contre 76 % un an plus tôt.

En **France métropolitaine**, les évolutions sont globalement similaires à celles de Provence-Alpes-Côte d'Azur, à l'exception du nombre d'entrées et reconductions dans les principaux

⑤ Déclarations préalables à l'embauche par type de contrat, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données CVS, en milliers)

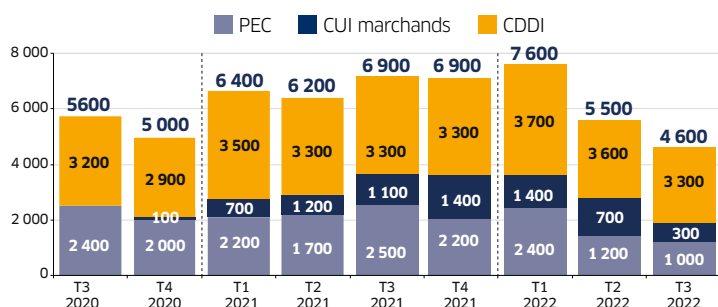


Note : données arrondies, provisoires

Champ : ensemble des embauches en CDI et CDD de plus d'un mois (strictement supérieur à 31 jours) du secteur privé (hors entreprises affiliées à la MSA et hors intérim) et du secteur public pour ce qui concerne les contrats de droit privé

Source : Acof-Urssaf

⑥ Emplois* dans les principaux contrats aidés, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données brutes, en cumuls trimestriels)

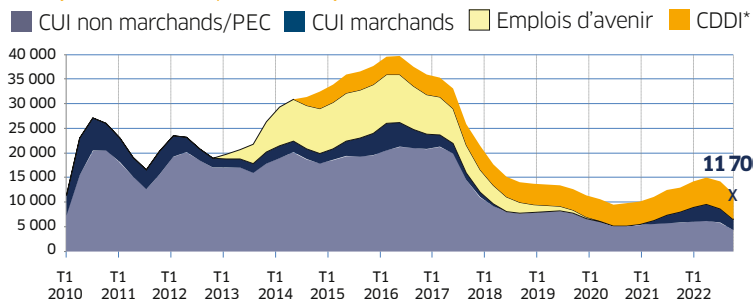


* Emplois = nouvelles entrées + reconductions

Note : données arrondies, provisoires

Source : ASP - Traitements : Dares

⑦ Stock de bénéficiaires des principaux contrats aidés, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données brutes, en nombre)



* Marchands et non marchands ; depuis juillet 2014, les ateliers et chantiers d'insertion doivent recruter leurs salariés en CDDI

Note : données arrondies en fin de trimestre, provisoires

Source : ASP - Traitements : Dares

contrats aidés qui recule moins rapidement sur un trimestre (-6 %, soit -4 400, après -25 %). La baisse des entrées est de même ampleur qu'en région sur un trimestre (-28 %, soit -27 600, après -10 %), tout comme celle du stock de bénéficiaires sur un trimestre (-18 %, après -7 %) et sur un an (-12 %, après +20 %).

⑧ Évolution du stock de bénéficiaires des principaux contrats aidés (données brutes, en nombre)

	Effectif	Variation annuelle	Variation trimestrielle				
			T3 2021	T4 2021	T1 2022	T2 2022	T3 2022
Secteur non marchand							
PEC	8 500	-1 290	+30	+410	+320	-340	-1 670
CDDI*	4 300	-1 440	+40	+290	+150	-450	-1 430
Secteur marchand							
CUI-CIE	4 200	+150	-10	+120	+160	+110	-240
CDDI*	3 100	-10	+540	+760	+530	-470	-830
CDDI*	2 200	-90	+560	+710	+520	-490	-830
CDDI*	1 000	+80	-20	+50	+10	+10	0
Total Provence-Alpes-Côte d'Azur	11 700	-1 300	+570	+1 170	+850	-810	-2 500
Total France métropolitaine	153 300	-20 430	+17 480	+18 420	+8 510	-13 860	-33 500

* Le CDDI peut être réalisé soit dans un atelier et chantier d'insertion (ACI) (secteur non marchand), soit dans une entreprise d'insertion (EI) (secteur marchand)

Note : données arrondies en fin de trimestre, provisoires

Source : ASP - Traitements : Dares

L'apprentissage progresse moins vite que mi-2022

Fin septembre 2022, **Provence-Alpes-Côte d'Azur** compte 64 700 apprentis dans les secteurs public et privé > 9. Bien que ralentie, la hausse demeure vive sur un an : +16 %, soit +9 200, après +24 % au 2^e trimestre. Elle contribue à près d'un quart aux créations d'emplois salariés entre le 3^e trimestre 2021 et le 3^e trimestre 2022.

En **France métropolitaine**, le nombre d'apprentis s'élève à 926 000. Si les évolutions annuelles sont similaires à celles de la région, la contribution de l'apprentissage aux créations d'emplois salariés est supérieure au niveau national, proche de 30 %.

Le taux de chômage se maintient à un niveau historiquement bas

Pour le 3^e trimestre consécutif, le taux de chômage localisé est stable en **Provence-Alpes-Côte d'Azur** > 10. Il se maintient à 8,2 % de la population active au 3^e trimestre 2022, son niveau le plus bas depuis qu'il est mesuré au niveau régional. C'est 0,7 point de moins sur un an et 1,1 point de moins qu'avant la crise sanitaire.

En **France métropolitaine**, la tendance est similaire. Le taux de chômage au sens du BIT est quasi-stable depuis le début de l'année et s'établit à 7,1 % de la population active au 3^e trimestre (-0,1 point). Il est inférieur de 0,7 point sur un an et de 0,8 point à son niveau d'avant-crise.

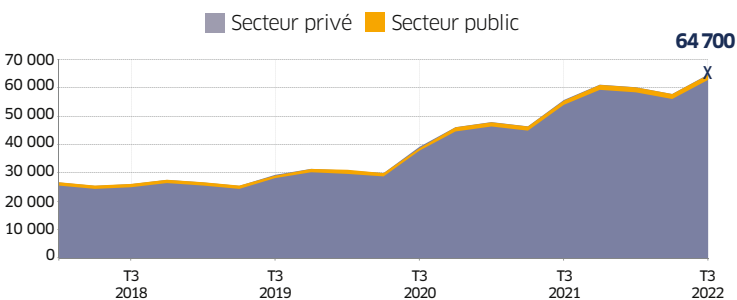
Au sein des **départements** de la région, le taux de chômage varie peu au 3^e trimestre 2022 : -0,1 point dans les Bouches-du-Rhône (8,7 %), +0,1 point dans les Hautes-Alpes (6,9 %) et le Vaucluse (9,6 %), +0,2 point dans le Var (7,6 %) et les Alpes-de-Haute-Provence (8,5 %) et stabilité dans les Alpes-Maritimes (7,4 %).

À un niveau géographique plus fin, le taux de chômage est quasi-stable (entre -0,1 et +0,1 point) dans la plupart des **zones d'emploi** de la région > 11. Il augmente légèrement dans celles de Digne-les-Bains (8,5 %, +0,2 point) et de Menton (6,5 %, +0,3 point).

Avertissement

Au 2^e trimestre 2020, avec le confinement général de la population, un grand nombre de personnes basculent temporairement vers l'inactivité, faute notamment de pouvoir réaliser des recherches actives d'emploi dans les conditions habituelles. Le taux de chômage recule alors « en trompe-l'œil » malgré une chute inédite de l'emploi. Au 3^e trimestre, le retour à un comportement plus habituel de recherche et un niveau d'emploi encore déprimé conduisent à un fort rebond du taux de chômage. Au 4^e trimestre, le taux se replie de nouveau, sous l'effet conjoint de la poursuite du rebond de l'emploi et de la légère baisse du taux d'activité liée au deuxième confinement. Depuis début 2021, si l'on excepte la forte baisse de fin 2021, la stabilité prévaut, résultat de mécanismes traditionnels d'évolutions du taux d'emploi et de la population active.

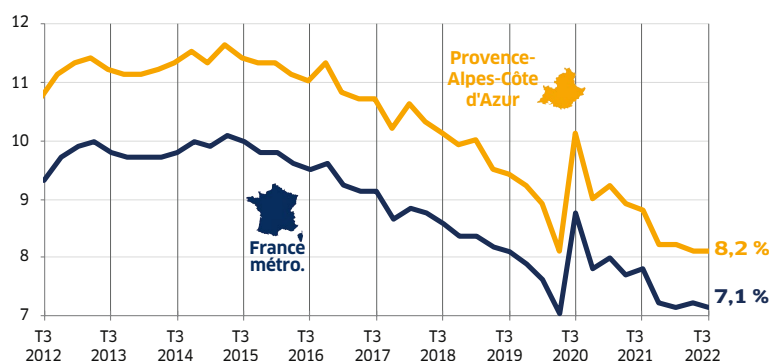
Stock de bénéficiaires de contrats d'apprentissage en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données brutes, en nombre)



Note : données provisoires

Source : Système d'information sur l'apprentissage de la Dares - Traitements : Dares

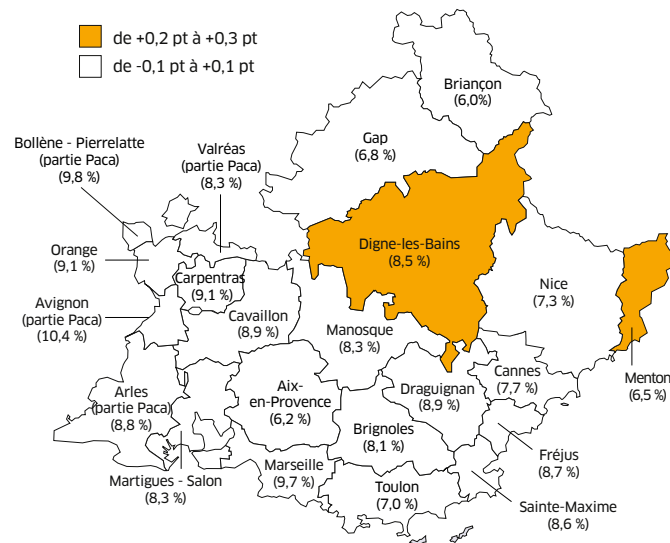
Taux de chômage (données CVS, en %)



Note : données trimestrielles provisoires ; estimation à +/- 0,3 point près du niveau du taux de chômage national et de son évolution d'un trimestre à l'autre

Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT (national) et taux de chômage localisé (régional)

Évolution du taux de chômage par zone d'emploi de Provence-Alpes-Côte d'Azur, entre les 2^e et 3^e trimestres 2022 (données CVS, évolution trimestrielle en point et taux en % au 3^e trimestre 2022)



Provence-Alpes-Côte d'Azur : 8,2 % (0,0 pt)

France métro. : 7,1 % (-0,1 pt)

Note : données provisoires

Source : Insee, taux de chômage localisés

■ Léger rebond de la demande d'emploi, plus marqué chez les jeunes et les inscrits depuis moins d'un an

Au 3^e trimestre 2022, **Provence-Alpes-Côte d'Azur** compte en moyenne 452 600 demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi en catégories A, B, C (tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en activité réduite ou sans activité) > 12. Ce nombre repart légèrement à la hausse en rythme trimestriel (+0,1 %, soit +680 demandeurs d'emploi), après cinq trimestres de recul (-2,1 % au 2^e trimestre). Sur un an, la baisse s'atténue : -7,4 %, soit -36 300, après -9,8 %. Pour autant, la demande d'emploi reste en-deçà de son niveau d'avant-crise (-6,6 %).

L'augmentation trimestrielle concerne autant les hommes que les femmes : respectivement +0,2 % et +0,1 % (après -2,1 % et -2,2 % au 2^e trimestre 2022). Sur un an en revanche, le repli est plus prononcé pour les premiers (-8,2 %) que pour les secondes (-6,6 %).

Alors qu'elle ne cessait de refluer chaque trimestre depuis deux ans, la demande d'emploi des jeunes de moins de 25 ans renoue avec la hausse au 3^e trimestre : +1,0 %, après -1,9 %. Sur un an, le recul reste marqué (-10,3 %). Dans le même temps, la demande d'emploi des 50 ans ou plus continue de décroître pour le 5^e trimestre consécutif, mais sur un rythme trois fois moins rapide qu'au trimestre précédent (-0,5 %, après -1,7 %). Par rapport au 3^e trimestre 2021, elle diminue de 5,6 %.

Depuis un an et demi, le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée (inscrits depuis un an ou plus) se replie, mais sur un rythme plus ralenti ce trimestre (-2,5 %, après -5,0 %). En rythme annuel, la baisse est très prononcée (-15,9 %). Ainsi, leur part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi en catégories A, B, C ne cesse de fléchir (-1,2 point sur un trimestre) et atteint 43,7 % au 3^e trimestre 2022, son niveau

le plus bas depuis fin 2017. A l'inverse, le nombre d'inscrits depuis moins d'un an progresse beaucoup plus vivement qu'au 2^e trimestre (+2,3 %, après +0,4 %) et augmente désormais sur un an (+0,5 %).

Au 3^e trimestre 2022, la demande d'emploi repart à la hausse dans tous les **départements** de la région, sauf dans les Hautes-Alpes (-1,1 % par rapport au 2^e trimestre, après -0,6 %) et les Alpes-Maritimes (-0,5 %, après -1,9 %). L'augmentation est très modérée dans les Bouches-du-Rhône (+0,2 %, après -1,8 %) et un peu plus prononcée dans les Alpes-de-Haute-Provence (+0,4 %, après -2,6 %), le Var (+0,5 %, après -3,1 %) et le Vaucluse (+0,7 %, après -2,3 %). Sur un an néanmoins, la demande d'emploi poursuit sa baisse, mais sur un rythme moins rapide qu'au trimestre précédent : de -9,8 % dans les Alpes-Maritimes à -4,9 % dans les Alpes-de-Haute-Provence.

Avec 5 153 000 inscrits en catégories A, B, C en moyenne au 3^e trimestre 2022, la demande d'emploi en **France métropolitaine** se stabilise. En rythme annuel, le repli est moins prononcé qu'au 2^e trimestre (-7,3 %, après -9,1 %). Si les évolutions par âge et ancienneté sont comparables aux régionales, la demande d'emploi des femmes continue de reculer au niveau national, bien que modérément.

D'après les premières données disponibles sur le 4^e trimestre 2022, la hausse de la demande d'emploi se poursuivrait au niveau régional. Les demandes d'emploi masculine et féminine augmenteraient encore dans les mêmes proportions. L'élévation concernerait désormais les 50 ans ou plus mais serait plus prononcée chez les jeunes de moins de 25 ans que pour les autres tranches d'âge. La demande d'emploi continuerait d'augmenter chez les inscrits depuis moins d'un an et de diminuer chez les demandeurs d'emploi de longue durée, quoique moins rapidement qu'au trimestre précédent. Les évolutions par département attendues fin 2022 sont très contrastées et ne seraient favorables que pour les Bouches-du-Rhône où la demande d'emploi devrait repartir à la baisse. Ce serait également le cas au niveau national.

12 Demandeurs d'emploi de catégories A, B, C inscrits à Pôle emploi (données CVS-CJO)

	Moyenne trimestrielle (en nombre)	Variation annuelle (en %)	Variation par rapport au T4 2019 (en %)	Variation trimestrielle (en %)					
				T3 2021	T4 2021	T1 2021	T2 2022	T3 2022	T4 2022 acquis*
Hommes	218 700	-8,2	-6,7	-3,0	-3,2	-3,3	-2,1	+0,2	+0,3
Femmes	233 800	-6,6	-6,5	-2,0	-2,6	-2,2	-2,2	+0,1	+0,3
Âgés de moins de 25 ans	51 000	-10,3	-12,4	-5,6	-5,1	-4,5	-1,9	+1,0	+1,3
Âgés de 25 à 49 ans	270 100	-7,7	-7,3	-2,5	-3,1	-2,7	-2,4	+0,3	+0,2
Âgés de 50 ans ou plus	131 400	-5,6	-2,5	-1,1	-1,6	-2,0	-1,7	-0,5	+0,2
Inscrits depuis moins d'un an	254 900	+0,5	-1,9	-0,9	-1,8	-0,3	+0,4	+2,3	+2,1
Inscrits depuis un an ou plus	197 600	-15,9	-12,1	-4,1	-4,0	-5,4	-5,0	-2,5	-1,9
Total Provence-Alpes-Côte d'Azur	452 600	-7,4	-6,6	-2,5	-2,9	-2,7	-2,1	+0,1	+0,3
Total France métropolitaine	5 153 000	-7,3	-5,7	-1,9	-3,0	-2,8	-1,8	0,0	-0,7

* Les données d'octobre et novembre 2022 étant connues, l'acquis de croissance pour le T4 2022 correspond à la variation qui serait obtenue si le nombre de demandeurs d'emploi ne variait pas entre novembre et décembre 2022.

Note : données arrondies

Lecture : au T3 2022, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, le nombre moyen de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C est de 452 600 (moyenne des niveaux des mois de juillet, août et septembre 2022). Par rapport au T2 2022, il augmente de 0,1 %.

Source : Pôle emploi, Dares (STMT) - **Calculs des CVS-CJO :** Dares

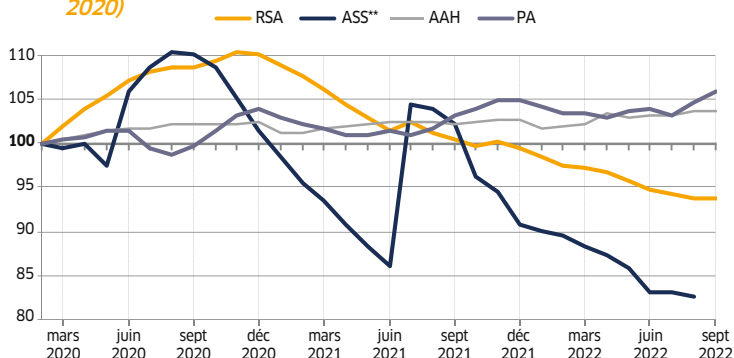
■ Le nombre de foyers bénéficiaires du RSA continue de baisser

Fin septembre 2022, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, le nombre de foyers bénéficiaires du **Revenu de solidarité active (RSA)** poursuit sa baisse amorcée fin 2021 et s'établit à 150 100, un niveau inférieur de 6,3 % à celui d'avant-crise > 13. Sur un an, le recul s'élève à 6,7 % (soit 10 800 foyers bénéficiaires en moins, après -6,5 % à la fin du 2^e trimestre 2022). Toujours plus prononcé qu'en France métropolitaine (-3,6 %), il concerne tous les départements de la région, particulièrement les Alpes-Maritimes et le Var (respectivement -14,5 % et -9,5 %) > 14.

Mi-2021, l'arrêt des mesures de prolongation à l'assurance chômage avait conduit à une forte remontée du nombre de bénéficiaires de l'**Allocation spécifique de solidarité (ASS)** dès juillet. Depuis, les effectifs ne cessent de diminuer. Fin août 2022, la baisse annuelle est ainsi très marquée (-20,3 % soit -5 900 personnes, après -3,3 % à la fin du 2^e trimestre 2022). Ce repli, observé dans tous les départements, est un peu moins rapide au niveau national (-18,9 %).

Fin septembre 2022, 95 700 personnes sont bénéficiaires de l'**Allocation aux adultes handicapés (AAH)**. Ce nombre continue de progresser sur un an (+1,5 %, soit 1 400 personnes supplémentaires, après +0,7 %), mais moins vite qu'au niveau national (+2,7 %). La hausse concerne l'ensemble des

13 Évolution du nombre de bénéficiaires* des principales prestations sociales en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données brutes, base 100 à fin février 2020)



* Pour le RSA et la PA, la notion de bénéficiaires renvoie à celle de foyer et non d'individu. Pour l'AAH et l'ASS, elle renvoie à l'individu qui perçoit l'allocation.

** Données à fin août

Note : données provisoires

Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2 ; MSA ; Pôle emploi, FNA - Traitements : Drees

départements de la région, à l'exception des Hautes-Alpes (-1,1 %).

Dans le même temps, le nombre de bénéficiaires de la **Prime d'activité (PA)** poursuit sa hausse (+2,7 %, après +2,5 %) et s'établit à 386 000. Les augmentations sont les plus fortes dans les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes (respectivement +4,6 %, et +4,1 %). Au niveau national, la progression est plus élevée qu'au niveau régional (+3,2 %).

14 Nombre de bénéficiaires* des principales prestations sociales à la fin du 3^e trimestre 2022 (données brutes)

	RSA		ASS**		AAH		PA	
	Effectif (en nombre)	Evolution annuelle (en %)	Effectif (en nombre)	Evolution annuelle (en %)	Effectif (en nombre)	Evolution annuelle (en %)	Effectif (en nombre)	Evolution annuelle (en %)
Alpes-de-Haute-Provence	4 320	-2,4	760	-20,8	3 470	+3,7	12 730	+4,6
Hautes-Alpes	3 130	-3,6	420	-25,0	2 860	-1,1	10 700	+4,1
Alpes-Maritimes	19 940	-14,5	4 620	-24,1	22 610	+3,7	74 190	+1,8
Bouches-du-Rhône	73 960	-6,5	10 200	-17,7	35 890	+0,1	159 830	+2,5
Var	32 450	-1,1	3 760	-23,0	20 870	+2,0	80 800	+3,3
Vaucluse	16 250	-9,5	3 190	-18,8	9 990	+1,0	47 750	+3,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	150 050	-6,7	22 950	-20,3	95 690	+1,5	386 000	+2,7
France métropolitaine	1 678 130	-3,6	268 620	-18,9	1 198 400	+2,7	4 509 170	+3,2

* Pour le RSA et la PA, la notion de bénéficiaires renvoie à celle de foyer et non d'individu. Pour l'AAH et l'ASS, elle renvoie à l'individu qui perçoit l'allocation.

** Données à fin août 2022 ; l'évolution sur un an est calculée par rapport à fin août 2021

Note : données arrondies, provisoires

Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2 ; MSA ; Pôle emploi, FNA - Traitements : Drees

Rédaction achevée le 12 janvier 2023

Jérôme Blanche, Virginie D'Angelo, Virginie Meyer et Mathieu Sauviac

Pour en savoir plus

- > Drees, Les indicateurs clés de la Drees Paca
- > Drees, Les éclairages conjoncturels départementaux
- > Dares, Le marché du travail pendant la crise sanitaire
- > Drees, Les travaux de la Drees liés à la crise sanitaire du Covid-19
- > Insee, Note de conjoncture nationale « Refroidissement », décembre 2022

L'emploi salarié

Le concept d'emploi se réfère aux critères du **Bureau international du travail (BIT)**. Sont comprises à la fois les personnes ayant travaillé au moins une heure rémunérée pendant une période donnée, mais également les personnes en emploi n'ayant pas travaillé pour certaines raisons (en particulier celles en activité partielle et en arrêt maladie). Pendant la crise sanitaire qui a commencé au 1^{er} trimestre 2020, un nombre inédit de salariés se sont trouvés en situation d'activité partielle ou d'arrêt-maladie (y compris pour garde d'enfant) : ces personnes sont bien considérées comme en emploi.

Dans cette note, **les intérimaires sont comptabilisés dans le secteur où ils réalisent leur mission**. Cette approche diverge de celle de l'Insee Paca qui comptabilise les intérimaires dans le tertiaire marchand, quel que soit le secteur dans lequel ils effectuent leur mission. En conséquence, les données publiées ici sont différentes de celle publiées par l'Insee Paca.

Avertissements :

Depuis la publication de juillet 2018 portant sur le 1^{er} trimestre 2018, **le champ des Estimations trimestrielles d'emploi publiées au niveau localisé (région et département) est étendu à l'ensemble de l'emploi salarié**. Par rapport à la situation antérieure, sont donc ajoutés les salariés de la fonction publique, de l'agriculture et de l'ensemble des particuliers employeurs.

Par ailleurs, depuis l'été 2017, soit à partir des résultats portant

sur le 1^{er} trimestre 2017, **les données sont établies par l'Insee en coproduction avec l'Acos (champ privé hors intérim) et la Dares (sur l'intérim)**.

A l'été 2022, soit à partir des résultats portant sur le 1^{er} trimestre 2022, les Estimations trimestrielles d'emploi ont bénéficié de plusieurs changements méthodologiques :

- la Caisse nationale de l'Urssaf a, en juin 2021, basculé l'ensemble de son système statistique vers la source des Déclarations sociales nominatives (DSN), générant des révisions des séries longues du nombre de postes salariés sur le champ privé hors intérim. Ces révisions sont maintenant prises en compte dans les séries d'emploi publiées par l'Insee et concernent exclusivement les années 2017 à 2020 ;

- **les alternants (bénéficiaires d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) sont désormais inclus explicitement dans les statistiques d'emploi salarié**.

De plus, les niveaux de l'emploi « privé » publiés par les Urssaf et par l'Insee diffèrent du fait d'écarts de champ et de concept, et de légères différences peuvent exister sur les taux d'évolution.

Enfin, l'introduction de la Déclaration sociale nominative (DSN) en remplacement du Bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) peut entraîner des révisions accrues sur les données, durant la phase de montée en charge de la DSN.

Les contrats aidés

Un contrat aidé est un contrat dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, sous forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales ou d'aides à la formation. L'accès à ces contrats est réservé aux personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi, et le volume de contrats est piloté par les pouvoirs publics aux niveaux régional et national. Le ciblage sur les publics les plus éloignés du marché du travail ainsi que le suivi physico-financier sont deux caractéristiques qui les distinguent des emplois aidés. En effet, pour ces derniers, les aides sont générales et/ou non pilotées. En 2022, on peut distinguer deux principaux types de contrats aidés :

- le **Contrat unique d'insertion (CUI)** : contrat de travail de droit privé, il a pour objet l'embauche de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. Il prend la forme d'un Parcours emploi compétences (PEC) dans le secteur non marchand et d'un Contrat initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand ;

- depuis janvier 2018, le **Parcours emploi compétences (PEC)** s'est substitué aux CUI-CAE dans le secteur non marchand, tout en étant prescrit dans le cadre juridique du CUI-CAE. Il s'appuie sur une logique de parcours pour l'individu et sur une sélection des employeurs, alliant mise en situation professionnelle, accès facilité à la formation et acquisition de compétences. La signature d'un PEC ouvre droit, pour l'employeur, à un financement mensuel de l'État, dont le montant est fixé par arrêté du Préfet de Région ;

- le **Contrat unique d'insertion - Contrat initiative emploi (CUI-CIE)** : depuis janvier 2018 également, la prescription de CUI-CIE dans le secteur marchand n'est autorisée que dans les Départements d'outre-mer (DOM) ou par les Conseils départementaux dans le cadre des Conventions annuelles d'objectifs et de moyens (CAOM), dans la mesure où ils les financent en totalité. Par ailleurs, dans le cadre du plan de relance et du plan « un jeune, une solution », les employeurs du secteur marchand peuvent bénéficier d'une aide

financière lorsqu'ils recrutent un jeune âgé de moins de 26 ans ou un jeune reconnu travailleur handicapé (jusqu'à 30 ans inclus) en **Contrat initiative emploi jeunes (CIE Jeunes)**. Le CUI-CIE prend la forme d'un contrat de travail de droit privé, à durée indéterminée ou à durée déterminée ;

- le **Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI)** : suite à la réforme de l'Insertion par l'activité économique (IAE), l'aide au poste d'insertion pour le financement des structures de l'IAE est généralisée et se substitue aux autres aides versées par l'Etat. En conséquence, pour les Ateliers et chantiers d'insertion (ACI), le recours aux contrats aidés a pris fin au 1^{er} juillet 2014 et le CUI est désormais remplacé par le CDDI qui a vocation lui aussi à faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. D'une durée minimale de 4 mois renouvelables dans la limite d'une durée totale de 2 ans, il peut toutefois être renouvelé au-delà de 2 ans pour permettre d'achever une action de formation professionnelle, ou pour favoriser l'insertion d'un salarié âgé d'au moins 50 ans ou d'une personne reconnue travailleur handicapé. Le CDDI concerne également le secteur marchand dans le cadre des recrutements par une Entreprise d'insertion (EI).

En outre, la mise en œuvre des PEC s'inscrit dans la création d'un Fonds d'inclusion dans l'emploi (FIE) qui réunit, pour en promouvoir une gestion globale, les crédits des PEC, de l'IAE, des aides aux postes pour les travailleurs handicapés au sein d'entreprises adaptées. L'objectif de ce fonds est de permettre une meilleure cohérence de l'offre d'insertion en fonction des spécificités des territoires et des besoins des populations. Le volume de ce fonds est déterminé annuellement pour chaque région par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP). En 2022, Provence-Alpes-Côte d'Azur bénéficie ainsi de 6,5 % de l'enveloppe financière nationale du FIE, qui représente plus de 2,1 milliards d'euros en France.

L'apprentissage

Le **contrat d'apprentissage** est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Son objectif est de permettre à un jeune de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié.

Il est destiné aux jeunes de plus de 16 ans ayant satisfait à

l'obligation scolaire. Le contrat d'apprentissage peut aussi bénéficier aux jeunes d'au moins 15 ans, s'ils justifient avoir effectué la scolarité du premier cycle de l'enseignement secondaire. L'âge maximum pour entrer en apprentissage a été relevé au 1^{er} janvier 2019, pour passer de 25 à 29 ans révolus. Il existe aussi des dérogations pour certains publics âgés de plus de 29 ans.

Taux de chômage et demande d'emploi : des concepts qui ne se recouvrent pas complètement

Les notions de taux de chômage et de demande d'emploi ne sont pas équivalentes. Mode de calcul et populations couvertes diffèrent. Le **taux de chômage** est la part de chômeurs dans la population active (somme des personnes en âge de travailler en emploi et au chômage). Il est estimé tous les trimestres sur la base des déclarations de personnes interrogées lors de l'enquête Emploi de l'Insee. Le **nombre de demandeurs d'emploi** est quant à lui mesuré tous les mois par Pôle emploi et la Dares. D'une part, il dépend des règles de gestion administratives de Pôle emploi et peut donc évoluer si les règles changent. D'autre part, il ne se rapporte pas à l'évolution de la population active. Ainsi, lorsqu'un demandeur d'emploi retrouve un emploi, cela ne fait pas mécaniquement baisser le taux de chômage calculé par l'Insee. À cela, deux raisons :

> pour être considéré comme **chômeur** au sens de l'Insee, il faut remplir simultanément les trois critères du Bureau international du travail (BIT) : être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant la semaine de référence ; être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ; avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. La plupart des demandeurs d'emploi de catégorie A (sans aucune activité) remplissent tous les critères du BIT : s'ils étaient interrogés lors de l'enquête Emploi, ils seraient considérés comme chômeurs au sens du BIT. Toutefois, une partie ne le serait pas : c'est le cas par exemple de ceux qui se contentent

de réactualiser leur inscription sur les listes de Pôle emploi, car ce simple renouvellement n'est pas considéré comme une recherche active d'emploi. L'Insee estime ainsi qu'un cinquième au moins des **demandeurs d'emploi de catégorie A** ne seraient pas classés comme chômeurs au sens du BIT. Inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas recensés par Pôle emploi en tant que demandeurs d'emploi, comme par exemple certains jeunes qui ne s'inscrivent pas sur les listes parce qu'ils n'ont pas droit à une indemnisation. D'après l'Insee, environ un cinquième des chômeurs au sens du BIT déclarent lors de l'enquête Emploi qu'ils ne sont pas inscrits à Pôle emploi ;

> par ailleurs, dans le cas où un demandeur d'emploi de catégorie A qui serait considéré comme un chômeur au sens du BIT retrouve un emploi, le taux de chômage peut malgré tout ne pas baisser. En effet, si, dans le même temps, le nombre de personnes en âge de travailler augmente fortement, le nombre de chômeurs peut aussi s'accroître et le ratio chômeurs/population active peut finalement se stabiliser, voire augmenter.

Il n'est donc pas anormal que **les évolutions du taux de chômage et du nombre de demandeurs d'emploi ne se superposent pas**.

Pour en savoir plus :

- Documentation méthodologique : « [Statistiques sur les demandeurs d'emploi inscrits et les offres collectées par Pôle emploi](#) »
- Définition du chômage BIT (Insee) : « [Pour comprendre... La mesure du chômage par l'Insee](#) »

Les prestations sociales

Le **Revenu de solidarité active (RSA)** s'adresse à toute personne âgée d'au moins 25 ans ou assumant la charge d'au moins un enfant né ou à naître. Le RSA est une allocation différentielle qui complète les ressources du foyer pour qu'elles atteignent le seuil d'un revenu garanti, ou montant forfaitaire, dont le barème varie selon la composition familiale. Le RSA, sous condition, peut être majoré (RSA majoré). Cette majoration est accordée temporairement, sans condition d'âge, à un parent isolé assumant la charge d'un ou plusieurs enfants ou à une femme enceinte isolée.

L'**Allocation de solidarité spécifique (ASS)** est une allocation pour les demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur

contrat de travail.

L'**Allocation aux adultes handicapés (AAH)** s'adresse aux personnes handicapées aux revenus modestes ne pouvant prétendre ni à une pension de retraite, ni à un avantage invalidité, ni à une rente d'accident du travail d'un montant au moins égal à l'AAH.

La **Prime d'activité (PA)** est un complément de revenus d'activité s'adressant aux travailleurs aux revenus modestes, salariés ou non-salariés. Toute personne majeure non étudiante percevant des revenus issus d'une activité professionnelle peut bénéficier de la prime d'activité sous conditions de ressources. La prime d'activité, sous les mêmes conditions que le RSA, peut être temporairement majorée.

Retrouvez toutes les publications du Service études, statistiques et évaluation sur le site de la Dreets Provence-Alpes-Côte d'Azur : <https://paca.dreets.gouv.fr/Etudes-et-statistiques>

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Provence-Alpes-Côte d'Azur

23/25, rue Borde, CS 10009 - 13285 Marseille Cedex 08 - Tél. 04 86 67 32 00

Directeur de la publication : Jean-Philippe Berlemont

Chef de projet : Virginie Meyer - virginie.meyer@dreets.gouv.fr

Chef de service : Rémi Belle - remi.belle@dreets.gouv.fr

Réalisation : Service Etudes, Statistiques et Evaluation

Mise en page : www.agora-communication.fr